

Transitions Pro Bretagne et le groupement Évolution, opérateur du CEP, s'engagent à coordonner leurs actions

Une convention de partenariat a été signée le 22 octobre 2020 entre Transitions Pro Bretagne et le groupement Évolution, opérateur du CEP pour les salariés bretons, créé par Catalys et ses co-traitants. Cette convention 2020-2024 doit permettre de coordonner les actions de chacune des structures, "afin de rendre plus facile l'accès à la reconversion professionnelle". La convention prévoit aussi un accueil des chargés d'information de Transitions Pro dans les locaux du groupement Évolution, afin de permettre à l'association d'être présente sur tout le territoire breton.



Emmanuelle Sohier, directrice de projet CEP (groupement Evolution), François Paulou, PDG de Catalys, Emmanuelle Denoual, présidente de Transitions Pro Bretagne, Jean-Claude Estrampes, vice-président Transitions Pro Bretagne, Valérie Rabaeu, directrice de Transitions Pro Bretagne. Libre de droits

La convention de partenariat signée le 22 octobre entre Transitions Pro Bretagne et le groupement Évolution, prévoit "un plan d'action opérationnel, copiloté, pour promouvoir une offre globale auprès des salariés", explique à AEF info Valérie Rabaey, directrice de Transitions Pro Bretagne. Première action qui figure dans la convention, "l'interconnaissance des équipes". Des réunions d'échange et de présentation ont été mises en place entre Transitions Pro et le groupement Évolution, pour présenter les équipes de chacune des structures, mais également leurs offres de service respectives, les modalités d'accès aux dispositifs, l'ingénierie de parcours et de financement.

"FLUIDIFIER L'ORIENTATION"

Deuxième axe de la convention : l'orientation des publics. "Le conseil en évolution professionnelle permet notamment de travailler le projet du salarié ; les dispositifs permettent de mettre en œuvre ce projet : il est donc nécessaire que le salarié puisse être systématiquement orienté d'un opérateur à l'autre en fonction de ses besoins", explique Valérie Rabaey. "L'objectif est de fluidifier l'orientation des publics".

La convention prévoit que les chargés d'information de Transitions Pro orientent les salariés vers le CEP si leur projet a encore besoin d'être travaillé, et inversement que les conseillers du groupement Évolution orientent les salariés vers Transitions Pro lorsque le temps sera venu de concrétiser le projet par une formation ou par une démission-reconversion.

Des locaux partagés

Concrètement, la convention aborde aussi la question des locaux : le groupement Évolution accueille les chargés d'information de Transitions pro dans ses locaux, ce qui permet de maintenir la présence de l'association sur l'ensemble du territoire breton, malgré la disparition de ses antennes de Brest, Saint-Brieuc et Lorient ([lire sur AEF info](#)). "Nous pouvons organiser, sur les sites du groupement Évolution, des réunions d'information ou des rendez-vous individuels avec des salariés", indique Valérie Rabaey. "Cela nous permet aussi de créer du lien avec les conseillers en évolution professionnels, et de nous afficher ensemble, ce qui contribue à notre visibilité, à l'un comme à l'autre".

Dans la convention de partenariat, les signataires s'engagent également à organiser des événements communs : réunions d'information collectives, webinaires, etc.